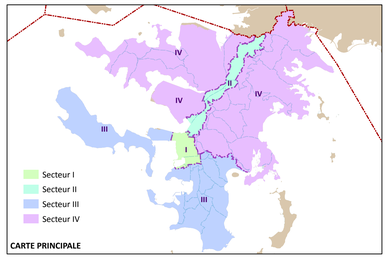


CARTE PRINCIPALE



CARTE PRINCIPALE

Limite administrative communale
Limite de quartier
Récif
Espace maritime de la commune

Dispositions communes :

Emplacement réservé 16V12
Rez-de-chaussée actif
Emprise pour l'assainissement, l'eau et la propreté urbaine 18A01
Secteur de stationnement
Bâtiment d'intérêt architectural
Arbre remarquable
Espace planté
Alignement planté
Terrain cultivé

Dispositions des zones :

Zone naturelle protégée
NP
Zone naturelle de loisirs et de tourisme
NLT
Zone de centralité
UA1 - UA2
Zone résidentielle d'habitat mixte
UB1
Zone résidentielle de moyenne et faible densité
UB2
Zone résidentielle de grands ensembles
UB3
Zone portuaire et aéroportuaire
UP
Zone d'équipements
UE1 - UE2
Zone d'activités économiques
UAE1 - UAE2 - UAE3 - UAE4
Zone urbaine de loisirs
UL
Zone militaire
UM
Zone touristique
UT1 - UT3
Zone à urbaniser
AU - AUB1 - AUB2 - AUT2

Secteurs spécifiques :
fs : forêt sèche
m : mangrove
n : nuisances
p : patrimoine
r : relief
t : tour

Orientations d'Aménagement et de Programmation :

Échelle officielle de représentation : 1 / 5 000
0 100 200 m

Pour connaître les contraintes affectant l'occupation ou l'utilisation du sol, règlement graphique et règlement écrit doivent être consultés de façon complémentaire, ainsi que les autres plans et documents composant le PUD.

Données sources :
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / DITTT : parcellaire (septembre 2026)
Ville de Nouméa :
Service de l'Information Géographique : limites administratives - voirie
Service du Développement Urbain : ensemble des données PUD
GIE SERAIL : bâti

Ville de NOUMÉA

Plan d'Urbanisme Directeur

Révision.....délibération n° 2-2020 / APS du 13 février 2020
Modification simplifiée n° 1....délibération n° 71-2021 / APS du 20 octobre 2021
Modification n° 1.....délibération n° 8-2023 / APS du 16 février 2023
Modification n° 2 .....délibération n° 91-2023 / APS du 09 novembre 2023
Modification n° 3.....délibération n° 92-2023 / APS du 09 novembre 2023
Modification n° 4.....délibération n° 82-2026 / APS du 23 septembre 2026

Règlement graphique

***

Carte de zonage

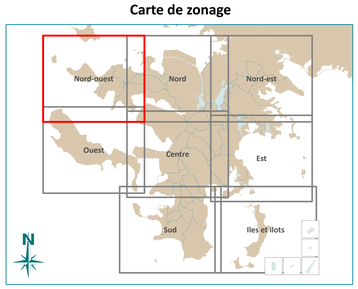


Planche Nord-ouest

Conception :
Service du Développement Urbain (VDN - DU - SDU)
Tél : 27.98.10 - Mél : concertation.pud@ville-noumea.nc
Service de l'Information Géographique (VDN - SG - SIG/DGC)
Tél : 23.22.47 - Mél : mairie.sig@ville-noumea.nc

Copyright Ville de Nouméa

Commune de Dumbea
ILOT FREYCINET
ILOT KAMERE
KAMERE
ILOT TINDU
TINDU
KOUMOUROU
NUMBO
DUCOS
NOUVILLE
LOGICOOP
DONIAMBO
Baie Rochet
Baie de Tindu
Baie des Dames
Baie de Numbo
Anse N'du
Anse N'bi
Route BAIE DES DAMES - RUE JOSE CASAROLI
18V04
18V05
34A01
NP
NPm
NPfs
NPr
NLT
UB1
UB2
UB2r
UB3
AU
UL
UE2
UAE1
UAE3

Fond de plan SERAIL non contractuel édité sous réserve de vérifications terrain